



Conseil communal de Dippach séances du lundi, 19 mars 2012

Administration communale
de
DIPPACH

Notes à l'appui

ORDRE DU JOUR:

A) Séance secrète (à 15.00 heures) :

1. Désignation d'un candidat dans le cadre de la nomination des membres de la commission des loyers, dont la commune de Dippach fait partie avec d'autres communes, en vertu de la législation en la matière.

- En vertu de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil, ainsi que du règlement grand-ducal du 19 février 2008 déterminant entre autres la zone de compétence territoriale et le siège des commissions des loyers instituées pour l'ensemble des communes de moins de 6.000 habitants, il est à noter que le mandat des membres de la commission des loyers existante, compétente pour notre commune a expiré après les élections communales du 9 octobre 2011.

Notre commune étant rattachée, en matière de bail à loyer à la commission des loyers du canton d'Esch/Alzette, rassemblant toutes les communes de moins de 6.000 habitants de ce canton et la nôtre, la commission sera à reconstituer par une assemblée jointe des conseils communaux concernés, sur base d'une liste de candidats à définir par chaque conseil communal.

Ainsi, notre conseil communal est appelé à se prononcer quant à une telle liste de candidats, renfermant une seule proposition par catégorie à pourvoir, à savoir :

- un assesseur représentant des locataires,*
- un assesseur représentant des bailleurs,*
- un assesseur suppléant représentant des locataires,*
- un assesseur suppléant représentant des bailleurs.*

La liste ne devra pas être complète.

La seule candidature recueillie en la matière est celle de Monsieur Armand KARIGER, membre du conseil, quant à laquelle le conseil aura à se prononcer. Monsieur Armand KARIGER a, lors du vote secret, été porté candidat de la commune de Dippach en vue de faire fonction de membre propriétaire de la commission des loyers.

B) Séance publique (à 15.15 heures) :

1. Création d'un poste de salarié(e) à tâche principalement intellectuelle dans la carrière -D- à tâche complète et à durée déterminée d'une année, en vue du remplacement d'un congé de maternité avec congé parental subséquent – Décision.

- Madame Diane FEIPEL, rédacteur au niveau du secrétariat communal partant en congé de maternité avec congé parental subséquent dans un futur proche, il est proposé de créer un poste salarié(e) à tâche principalement intellectuelle dans la carrière -D- à tâche complète et à durée déterminée d'une année en vue de son remplacement pendant son absence, afin de ne pas trop faire pâtir les services. Ce poste a été créé à l'unanimité par le conseil communal.

2. Travaux communaux:

2.1. Projet et devis en ce concerne la réalisation d'une caserne pompiers avec ateliers pour les services de régie communaux à Sprinkange, au lieu-dit « Auf den Gehren » - Décision quant à un projet modifié.

- *En considérant qu'aussi bien l'atelier et le garage des services de régie de la commune que les deux casernes du service d'incendie de la commune à Bettange et à Dippach ne correspondent nullement aux besoins d'une gestion moderne et appropriée de ces services, il avait été proposé de procéder à la réalisation de nouveaux locaux en ce sens, qui prévoient les facilités requises afin de garantir le fonctionnement impeccable des services (en ce qui concerne l'entretien des véhicules, le stockage de matériaux, etc.) sur les fonds acquis à Sprinkange. En effet, un premier projet avait été approuvé par le conseil communal au cours de l'année 2011. A l'heure actuelle, le collège échevinal propose un projet modifié, notamment au niveau de l'accès vers le site. Il est à noter que les immeubles à réaliser n'ont subi que de légères adaptations. Ce projet, en ne tenant pas compte des frais à dépenser pour l'accès et dont le détail est repris en annexe se chiffre à un devis de 5.605.372,01€ (toutes taxes et honoraires compris). Les projet et devis ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.*

2.2. Projet et devis en ce concerne la réalisation d'un accès routier avec mesures de rétention d'eaux dans le cadre de la construction d'une caserne pompiers avec ateliers pour les services de régie communaux à Sprinkange, au lieu-dit « Auf den Gehren » - Décision quant à un projet modifié.

- *Au cours de l'année 2011, le conseil communal avait approuvé, ensemble avec un premier projet d'immeubles (atelier et caserne de pompiers), dont question au point qui précède un premier projet d'accès vers le site. Or, à présent le collège échevinal propose un accès modifié en empruntant les fonds destinés à recevoir les immeubles au montant arrondi de 525.000.-€ (toutes taxes et honoraires compris). Les projet et devis ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.*

2.3. Projet et devis en ce concerne la réalisation d'une installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre de la construction d'une caserne pompiers avec ateliers pour les services de régie communaux à Sprinkange, au lieu-dit « Auf den Gehren » - Décision.

- *Dans un esprit de mettre en œuvre des infrastructures ayant un caractère revêtu d'un aspect de durabilité et de respect des ressources naturelles, il est proposé d'implanter sur la toiture de la caserne de pompiers du côté sud des panneaux photovoltaïques, pour un devis chiffré à 187.473,00€ € (toutes taxes et honoraires compris). Les projet et devis ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.*

2.4. Projet et devis en ce concerne le renforcement de la canalisation dans la route des trois Cantons et du collecteur à Dippach-Gare, sur le territoire de la commune de Reckange-Mess - Décision quant au projet, vu la participation aux frais par la commune de Dippach.

- *Les canalisations dans la route des 3 Cantons du côté de la commune de Reckange-Mess montrent un certain sous-dimensionnement, de manière à ce que certaines maisons sur le territoire de Reckange se voient confrontées régulièrement à des situations d'inondations. A présent, il est proposé de remédier à cette situation par le projet dont question, qui prévoit le renouvellement des canalisations à cet endroit et la réalisation de deux bassins de rétention. Comme des ménages sur le territoire de la commune de Dippach sont raccordés sur les tronçons en question et comme ils contribuent ainsi à la situation rencontrée, il est proposé de prendre en charge les frais à titre de 50% par la commune de Reckange et à titre de 50% par celle de Dippach. Le projet est chiffré à quelque 700.000.-€ (toutes taxes et honoraires compris), pour lequel un subside de la part de l'Etat à titre de quelque 340.000.-€ est à escompter. De cette manière, les communes auraient à supporter un coût total de quelque 360.000.-€ à répartir à parts égales. Les projet et devis ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.*

3. Convention d'exploitation commune de l'Eco-Center à Bascharage entre les communes de Käerjeng et de Dippach, ensemble avec le règlement d'ordre intérieur y relatif – Décision.

- *Cette convention avec le règlement d'ordre intérieur afférent qui ont été signés par les collègues échevinaux des deux communes et qui restent à soumettre aux conseils communaux respectifs prévoient les modalités de fonctionnement commun de l'Eco-Center et en particulier les dispositions financières (participation de la commune de Dippach aux frais d'exploitation au pro-rata de la population), ainsi que les dispositions pratiques de fonctionnement tels que les horaires d'ouverture, l'acceptation des déchets, etc. Les documents ont été approuvés unanimement par le conseil communal.*

4. Transactions immobilières (Fabrique d'Eglise de Schouweiler) :

4.1. Echange de fonds entre la Fabrique d'Eglise de Schouweiler et Monsieur THIRY Claude de Schouweiler – Avis quant à l'acte notarié relatif à cette transaction.

- *En date du premier mars 2007, le conseil communal avait avisé de manière favorable une transaction immobilière entre la Fabrique d'Eglise de Schouweiler et Monsieur Claude THIRY de Schouweiler, portant échange de fonds de valeur inégale entre les parties, moyennant soulte appropriée. A présent, l'acte notarié y relatif a été reçu par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, qui reste à aviser par le conseil communal, en suivant les termes de la*

loi. Cette transaction a été avisée favorablement et à l'unanimité.

4.2. Dépôt d'une convention de servitude concédée par la Fabrique d'Eglise de Schouweiler au syndicat intercommunal SES – Avis.

- La Fabrique d'Eglise de Schouweiler accorde au syndicat intercommunal SES (Syndicat des Eaux du Sud) une servitude par des fonds appartenant à la première, sis à Sprinkange, au lieu-dit « Bei Rohlemer ». Cet accord de servitude a été déposé par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, démarche qui reste à aviser par le conseil communal, en suivant les termes de la loi. Cette transaction a été avisée favorablement et à l'unanimité.

5. Subside aux corps de sapeurs-pompiers de Bettange et de Dippach dans le cadre de l'allocation à ces entités d'une partie des recettes de la commune au niveau de la facturation de certaines prestations du service d'incendie communal (exercice 2011) – Décision.

- Au cours de l'exercice 2011, la commune a enregistré des recettes au montant de 1.350.-€ dans le cadre de la facturation de certaines prestations effectuées par le service d'incendie communal en vertu du règlement communal afférent. Les corps de pompiers ayant effectué ces prestations, en mettant à disposition leur main d'oeuvre, il est clair qu'une partie de la recette leur revient. Il est proposé à présent de verser aux corps en question une quote-part de 80% de la recette totale, à titre de subside pour 2011. Le subside a été approuvé à l'unanimité.

6. Prise de connaissance de statuts d'association locales, à savoir les « Dippecher Dachsen Asbl. » et l'association « Tuning4Honor Asbl. ».

7. Divers.

Schouweiler, le 19 mars 2012